



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-19337>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **26-19337**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de la signalétique des établissements du GHT Somme Littoral Sud

**Description** : Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de la signalétique des établissements du GHT Somme Littoral Sud

**Identifiant de la procédure** : 8f21f558-e440-46e3-977d-b4a9f42321a8

**Identifiant interne** : 25TE0123

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure** : La présente consultation est passée suivant une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à 5 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire exécuté par l'émission de bons de commande, en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-3 et R.2162-14 du Code de la commande publique. L'émission des bons de commande s'effectuera au fur et à mesure des besoins. Les bons de commande ne peuvent être conclus ou émis que durant la période de validité de l'accord-cadre. En revanche, les bons de commande émis pendant la durée de validité du contrat pourront être exécutés au-delà (maximum 3 mois après la fin du contrat). En application de l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé sans montant minimum mais avec un montant maximum sur toute la durée de l'accord-cadre (périodes de reconductions comprises) par lot et par établissement.

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 79933000 Services d'assistance à la conception

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Amiens

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** : Lieux d'exécution : dans les locaux du prestataire et sur le site des établissements suivants : Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie # Centre Hospitalier de Doullens # Centre Hospitalier d'Albert # Centre Hospitalier de Corbie.

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Albert

**Code postal** : 80300

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Corbie

**Code postal** : 80800

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Doullens

**Code postal** : 80600

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

#### 2.1.3 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 920,000 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires** : Les prestations du présent accord-cadre sont alloties comme suit : Lot n° 1 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier d'Albert et le Centre Hospitalier de Corbie. Lot n° 2 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier de Doullens. Lot n° 3 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots, ou pour tous les lots de l'accord-cadre. Dans le cas où une entreprise candidate sur

plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer un lot plutôt qu'un autre à l'entreprise. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct. Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des articles R.2113-4 et R. 21135 du Code de la commande publique. L'émission des bons de commande s'effectuera au fur et à mesure des besoins. Les bons de commande ne peuvent être conclus ou émis que durant la période de validité de l'accord-cadre. En revanche, les bons de commande émis pendant la durée de validité du contrat pourront être exécutés au-delà (maximum 3 mois après la fin du contrat). Les bons de commande précisent les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée et en déterminent la quantité. Ils s'effectuent sans négociation ni remise en concurrence selon les modalités prévues par l'accord-cadre. La commande d'un élément de mission est indépendante des autres éléments et n'emporte aucune obligation pour l'établissement de commander les phases antérieures ou ultérieures. En application de l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé sans montant minimum mais avec un montant maximum sur toute la durée de l'accord-cadre (périodes de reconductions comprises) par lot et par établissement comme suit : Lot n° 1 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier d'Albert et le Centre Hospitalier de Corbie : 400 000,00Euros HT maximum suivant la répartition par établissement : CH d'Albert : 200 000,00Euros HT maximum # CH de Corbie : 200 000,00 Euros HT maximum. Lot n° 2 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier de Doullens : 220 000,00Euros HT maximum. Lot n° 3 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie : 300 000,00Euros HT maximum. Le présent marché est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter de sa date de notification (= date de réception de la notification par le titulaire). La notification intervient par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception. L'avis de réception ou le reçu donné par le destinataire fait foi de la notification. Le marché est ensuite reconductible trois (3) fois pour une durée équivalente, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans. La reconduction est tacite, sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur dans un délai de deux (2) mois avant chaque date anniversaire. Les variantes libres ne sont pas autorisées. Le présent marché ne comporte aucune variante exigée. Le présent marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (ni facultative ni obligatoire). Les prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget de l'établissement du GHT concerné. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire, dans les conditions fixées au C.C.A.P. Conformément à l'article R.2142-19 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent répondre dans le cadre d'un groupement d'entreprises. La forme de ce groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En application des dispositions de l'article R.2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut donc pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. En cas de non-respect de cette interdiction, toutes les candidatures concernées seront déclarées irrecevables et écartées de la procédure.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## **Section 5 - Lot**

### **5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001**

**Titre :** Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier d’Albert et le Centre Hospitalier de Corbie.

**Description :** Lot n° 1 : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier d’Albert et le Centre Hospitalier de Corbie.

**Identifiant interne :** 25TE0123 - LOT 1

#### **5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 79933000 Services d'assistance à la conception

#### **5.1.2 Lieu d’exécution**

**Ville :** Albert

**Code postal :** 80300

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### **5.1.2 Lieu d’exécution**

**Ville :** Corbie

**Code postal :** 80800

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### **5.1.3 Durée estimée**

**Durée :** 48 Mois

#### **5.1.5 Valeur**

**Valeur maximale de l’accord-cadre :** 400,000 Euro

#### **5.1.6 Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l’UE

**Le marché relève de l’accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots, ou pour tous les lots de l'accord-cadre. Dans le cas où une

entreprise candidate sur plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer un lot plutôt qu'un autre à l'entreprise. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct. Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des articles R.2113-4 et R. 2113-5 du Code de la commande publique. L'émission des bons de commande s'effectuera au fur et à mesure des besoins. Les bons de commande ne peuvent être conclus ou émis que durant la période de validité de l'accord-cadre. En revanche, les bons de commande émis pendant la durée de validité du contrat pourront être exécutés au-delà (maximum 3 mois après la fin du contrat). Les bons de commande précisent les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée et en déterminent la quantité. Ils s'effectuent sans négociation ni remise en concurrence selon les modalités prévues par l'accord-cadre. La commande d'un élément de mission est indépendante des autres éléments et n'emporte aucune obligation pour l'établissement de commander les phases antérieures ou ultérieures. En application de l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé sans montant minimum mais avec un montant maximum sur toute la durée de l'accord-cadre (périodes de reconductions comprises) par lot et par établissement comme suit : Lot n° 1 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier d'Albert et le Centre Hospitalier de Corbie : 400 000,00Euros HT maximum suivant la répartition par établissement : # CH d'Albert : 200 000,00Euros HT maximum # # CH de Corbie : 200 000,00Euros HT maximum. Le présent marché est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter de sa date de notification (=date de réception de la notification par le titulaire). La notification intervient par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception. L'avis de réception ou le reçu donné par le destinataire fait foi de la notification. Le marché est ensuite reconductible trois (3) fois pour une durée équivalente, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans. La reconduction est tacite, sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur dans un délai de deux (2) mois avant chaque date anniversaire. Les délais d'exécution sont définis à l'article 2.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ainsi qu'au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les variantes libres ne sont pas autorisées. Le présent marché ne comporte aucune variante exigée. Le présent marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (ni facultative ni obligatoire). Les prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget de l'établissement du GHT concerné. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire, dans les conditions fixées au C.C.A.P. Conformément à l'article R. 2142-19 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent répondre dans le cadre d'un groupement d'entreprises. La forme de ce groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En application des dispositions de l'article R.2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut donc pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. En cas de non-respect de cette interdiction, toutes les candidatures concernées seront déclarées irrecevables et écartées de la procédure. Les informations relatives à la présentation des candidatures et des offres figurent à l'article

7 du règlement de la consultation (RC). Les conditions d'envoi et de remise des plis sont détaillées à l'article 9 du RC. La valeur maximale de l'accord-cadre et le montant estimé dans le présent avis sont pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses)

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une simulation masquée par lot, élaborée par le pouvoir adjudicateur et rendue définitive avant l'ouverture des offres. La méthode et les critères de notation figurent à l'article 8.2 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La « Valeur technique » sera appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 70 points et sera décomposée comme suit : La composition de l'équipe dédiée à la réalisation de la mission, notée sur 10 points La présentation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à la réalisation de la mission, notées sur 25 points L'organisation, la méthodologie et la planification prévisionnelle à déployer pour répondre à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notée sur 20 points La pertinence des références récentes et similaires présentées dans le carnet de présentation des références, notée sur 15 points La méthode et les critères de notation figurent à l'article 8.2 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 70

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre

une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Organisation qui signe le marché :** CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS  
PICARDIE

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier de Doullens.

**Description :** Lot n° 2 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier de Doullens

**Identifiant interne :** 25TE0123 - LOT 2

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 79933000 Services d'assistance à la conception

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Doullens

**Code postal :** 80800

**Subdivision pays (NUTS) :** Somme ( FRE23 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 48 Mois

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 220,000 Euro

##### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots, ou pour tous les lots de l'accord-cadre. Dans le cas où une entreprise candidate sur plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer un lot plutôt qu'un autre à l'entreprise. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct. Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des articles R.2113-4 et R. 2113-5 du Code de la commande publique. L'émission des bons de commande s'effectuera au fur et à mesure des besoins. Les bons de commande ne peuvent être conclus ou émis que durant la période de validité de l'accord-cadre. En revanche, les bons de commande émis pendant la durée de validité du contrat pourront

être exécutés au-delà (maximum 3 mois après la fin du contrat). Les bons de commande précisent les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée et en déterminent la quantité. Ils s'effectuent sans négociation ni remise en concurrence selon les modalités prévues par l'accord-cadre. La commande d'un élément de mission est indépendante des autres éléments et n'emporte aucune obligation pour l'établissement de commander les phases antérieures ou ultérieures. En application de l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé sans montant minimum mais avec un montant maximum sur toute la durée de l'accord-cadre (périodes de reconductions comprises) par lot et par établissement comme suit : Lot n° 1 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier d'Albert et le Centre Hospitalier de Corbie : 400 000,00Euros HT maximum suivant la répartition par établissement : # CH d'Albert : 200 000,00Euros HT maximum # # CH de Corbie : 200 000,00Euros HT maximum. Le présent marché est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter de sa date de notification (=date de réception de la notification par le titulaire). La notification intervient par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception. L'avis de réception ou le reçu donné par le destinataire fait foi de la notification. Le marché est ensuite reconductible trois (3) fois pour une durée équivalente, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans. La reconduction est tacite, sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur dans un délai de deux (2) mois avant chaque date anniversaire. Les délais d'exécution sont définis à l'article 2.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ainsi qu'au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les variantes libres ne sont pas autorisées. Le présent marché ne comporte aucune variante exigée. Le présent marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (ni facultative ni obligatoire). Les prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget de l'établissement du GHT concerné. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire, dans les conditions fixées au C.C.A.P. Conformément à l'article R. 2142-19 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent répondre dans le cadre d'un groupement d'entreprises. La forme de ce groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En application des dispositions de l'article R.2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut donc pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. En cas de non-respect de cette interdiction, toutes les candidatures concernées seront déclarées irrecevables et écartées de la procédure. Les informations relatives à la présentation des candidatures et des offres figurent à l'article 7 du règlement de la consultation (RC). Les conditions d'envoi et de remise des plis sont détaillées à l'article 9 du RC. La valeur maximale de l'accord-cadre et le montant estimé dans le présent avis sont pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses)

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description** : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une simulation masquée par lot, élaborée par le pouvoir adjudicateur et rendue définitive avant l'ouverture des offres. La méthode et les critères de notation figurent à l'article 8.2 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 30

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : La « Valeur technique » sera appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 70 points et sera décomposée comme suit : La composition de l'équipe dédiée à la réalisation de la mission, notée sur 10 points La présentation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à la réalisation de la mission, notées sur 25 points L'organisation, la méthodologie et la planification prévisionnelle à déployer pour répondre à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notée sur 20 points La pertinence des références récentes et similaires présentées dans le carnet de présentation des références, notée sur 15 points La méthode et les critères de notation figurent à l'article 8.2 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 70

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours** : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Organisation qui signe le marché** : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS  
PICARDIE

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie.

**Description** : Lot n° 3 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie.

**Identifiant interne** : 25TE0123 - LOT 3

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 79933000 Services d'assistance à la conception

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Amiens

**Code postal** : 80000

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 48 Mois

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 300,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Informations complémentaires** : Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots, ou pour tous les lots de l'accord-cadre. Dans le cas où une entreprise candidate sur plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer un lot plutôt qu'un autre à l'entreprise. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct. Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des articles R.2113-4 et R. 2113-5 du Code de la commande publique. L'émission des bons de commande s'effectuera au fur et à mesure des besoins. Les bons de commande ne peuvent être conclus ou émis que durant la période de validité de l'accord-cadre. En revanche, les bons de commande émis pendant la durée de validité du contrat pourront être exécutés au-delà (maximum 3 mois après la fin du contrat). Les bons de commande précisent les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée et en déterminent la quantité. Ils s'effectuent sans négociation ni remise en concurrence selon les modalités prévues par l'accord-cadre. La commande d'un élément de mission est indépendante des autres éléments et n'emporte aucune obligation pour l'établissement de commander les phases antérieures ou ultérieures. En application de l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé sans

montant minimum mais avec un montant maximum sur toute la durée de l'accord-cadre (périodes de reconductions comprises) par lot et par établissement comme suit : Lot n° 1 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier d'Albert et le Centre Hospitalier de Corbie : 400 000,00Euros HT maximum suivant la répartition par établissement : # CH d'Albert : 200 000,00Euros HT maximum # # CH de Corbie : 200 000,00Euros HT maximum. Le présent marché est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter de sa date de notification (=date de réception de la notification par le titulaire). La notification intervient par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception. L'avis de réception ou le reçu donné par le destinataire fait foi de la notification. Le marché est ensuite reconductible trois (3) fois pour une durée équivalente, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans. La reconduction est tacite, sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur dans un délai de deux (2) mois avant chaque date anniversaire. Les délais d'exécution sont définis à l'article 2.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ainsi qu'au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les variantes libres ne sont pas autorisées. Le présent marché ne comporte aucune variante exigée. Le présent marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (ni facultative ni obligatoire). Les prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget de l'établissement du GHT concerné. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire, dans les conditions fixées au C.C.A.P. Conformément à l'article R. 2142-19 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent répondre dans le cadre d'un groupement d'entreprises. La forme de ce groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En application des dispositions de l'article R.2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut donc pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. En cas de non-respect de cette interdiction, toutes les candidatures concernées seront déclarées irrecevables et écartées de la procédure. Les informations relatives à la présentation des candidatures et des offres figurent à l'article 7 du règlement de la consultation (RC). Les conditions d'envoi et de remise des plis sont détaillées à l'article 9 du RC. La valeur maximale de l'accord-cadre et le montant estimé dans le présent avis sont pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses)

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une simulation masquée par lot, élaborée par le pouvoir adjudicateur et rendue définitive avant l'ouverture des offres. La méthode et les critères de notation figurent à l'article 8.2 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 30

**Critère :****Type :** Qualité

**Description :** La « Valeur technique » sera appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 70 points et sera décomposée comme suit : La composition de l'équipe dédiée à la réalisation de la mission, notée sur 10 points La présentation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à la réalisation de la mission, notées sur 25 points L'organisation, la méthodologie et la planification prévisionnelle à déployer pour répondre à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notée sur 20 points La pertinence des références récentes et similaires présentées dans le carnet de présentation des références, notée sur 15 points La méthode et les critères de notation figurent à l'article 8.2 du RC.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 70**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen****Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif d'Amiens

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Organisation qui signe le marché :** CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS  
PICARDIE**Section 6 - Résultats****Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 920,000 Euro**Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis :** 920,000 Euro**6.1 Résultat – Identifiants des lots :** LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 Euro**

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** ZAGASS DESIGN

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** OFFRE ZAGASS DESIGN LOT 1

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur de l'offre :** 400,000 Euro

**L'offre a été classée :** oui

**L'offre est une variante :** non

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 25TE0123 - LOT 1

**Titre :** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier d'Albert et le Centre Hospitalier de Corbie - LOT 1 - S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, le montant indiqué à la rubrique « valeur de l'offre » correspond au montant maximum du lot pour l'ensemble de sa durée d'exécution (reconductions incluses) et pour les deux établissements concernés.

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 02/02/2026

**Date de conclusion du marché :** 18/02/2026

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Avis qui a créé l'accord-cadre :** 715715-2025

**Organisation qui signe le marché :** CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
AMIENS PICARDIE

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 6

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 220,000 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** ZAGASS DESIGN

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** OFFRE ZAGASS DESIGN LOT 2

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0002

**Valeur de l'offre :** 220,000 Euro

**L'offre a été classée :** oui

**L'offre est une variante :** non

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 25TE0123 - LOT 2

**Titre :** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier de Doullens - LOT 2 - S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, le montant indiqué à la rubrique « valeur de l'offre » correspond au montant maximum du lot pour l'ensemble de sa durée d'exécution (reconductions incluses).

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 02/02/2026

**Date de conclusion du marché :** 18/02/2026

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Avis qui a créé l'accord-cadre :** 715715-2025

**Organisation qui signe le marché :** CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
AMIENS PICARDIE

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 6

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 300,000 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** ZAGASS DESIGN

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** OFFRE ZAGASS DESIGN LOT 3

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0003

**Valeur de l'offre** : 300,000 Euro

**L'offre a été classée** : oui

**L'offre est une variante** : non

**Sous-traitance** : Non

**Informations relatives au marché** :

**Identifiant du marché** : 25TE0123 - LOT 3

**Titre** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de la signalétique pour le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie - LOT 3 - S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, le montant indiqué à la rubrique « valeur de l'offre » correspond au montant maximum du lot pour l'ensemble de sa durée d'exécution (reconductions incluses).

**Date à laquelle le lauréat a été choisi** : 02/02/2026

**Date de conclusion du marché** : 18/02/2026

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre** : oui

**Avis qui a créé l'accord-cadre** : 715715-2025

**Organisation qui signe le marché** : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues** :

**Type de soumissions reçues** : Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues** : 6

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE

**Numéro d'enregistrement** : 26800014800125

**Adresse postale** : 1 Rond-Point du Professeur Christian Cabrol

**Ville** : Amiens

**Code postal** : 80000

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : direction.achats-ght@chu-amiens.fr

**Téléphone** : 0322088630

**Profil de l'acheteur** : www.marches-publics.gouv.fr

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

## Organisation qui signe le marché

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif d'Amiens

**Numéro d'enregistrement** : 17800005500016

**Adresse postale** : 14 rue Lemerchier CS 81114

**Ville** : Amiens Cedex 01

**Code postal** : 80011

**Subdivision pays (NUTS)** : Somme ( FRE23 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-amiens@juradm.fr

**Téléphone** : 0322336170

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : ZAGASS DESIGN

**Taille de l'opérateur économique** : Micro, petite ou moyenne

**Numéro d'enregistrement** : 53146735500016

**Adresse postale** : 2 rue Guérin

**Ville** : Charenton-le-Pont

**Code postal** : 94220

**Subdivision pays (NUTS)** : Val-de-Marne ( FR107 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

**Le lauréat est coté sur un marché réglementé**

### Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : a00fd1dd-5da5-4327-904a-5caddc955629 - 01

**Type de formulaire** : Résultats

**Type d'avis** : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 24/02/2026 à 15:43

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/02/2026